

L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 11 décembre 2018 au vu des articles

L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison et d'informations

N° 91

2022 – Un troisième plan de lutte contre les algues vertes en Bretagne

La pollution par les nitrates d'origine agricole, à l'origine des marées vertes reste un problème majeur pour notre littoral. Depuis 2010, deux plans de lutte contre les algues vertes se sont succédés.

En 2021, la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes ont dressé un bilan et ont conclu à l'impact très limité des mesures de ces deux plans sur la baisse des concentrations en nitrates, sur les changements des pratiques agricoles et sur le niveau des échouages d'algues.

En 2022, l'État propose de prolonger par un troisième plan le dispositif de lutte contre les algues vertes pour la période 2022-2027 sur les huit baies bretonnes les plus touchées par ce « fléau » ; la baie de Saint-Brieuc est en première ligne !

Ce plan devait être élaboré avec tous les acteurs concernés, sous la direction d'un Préfet « algues vertes » nommé par l'État, rattaché aux Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère, basé à Saint-Brieuc, ayant en charge la coordination des mesures à mettre en œuvre et l'accompagnement des acteurs locaux.

Suite en page 3

Sommaire :

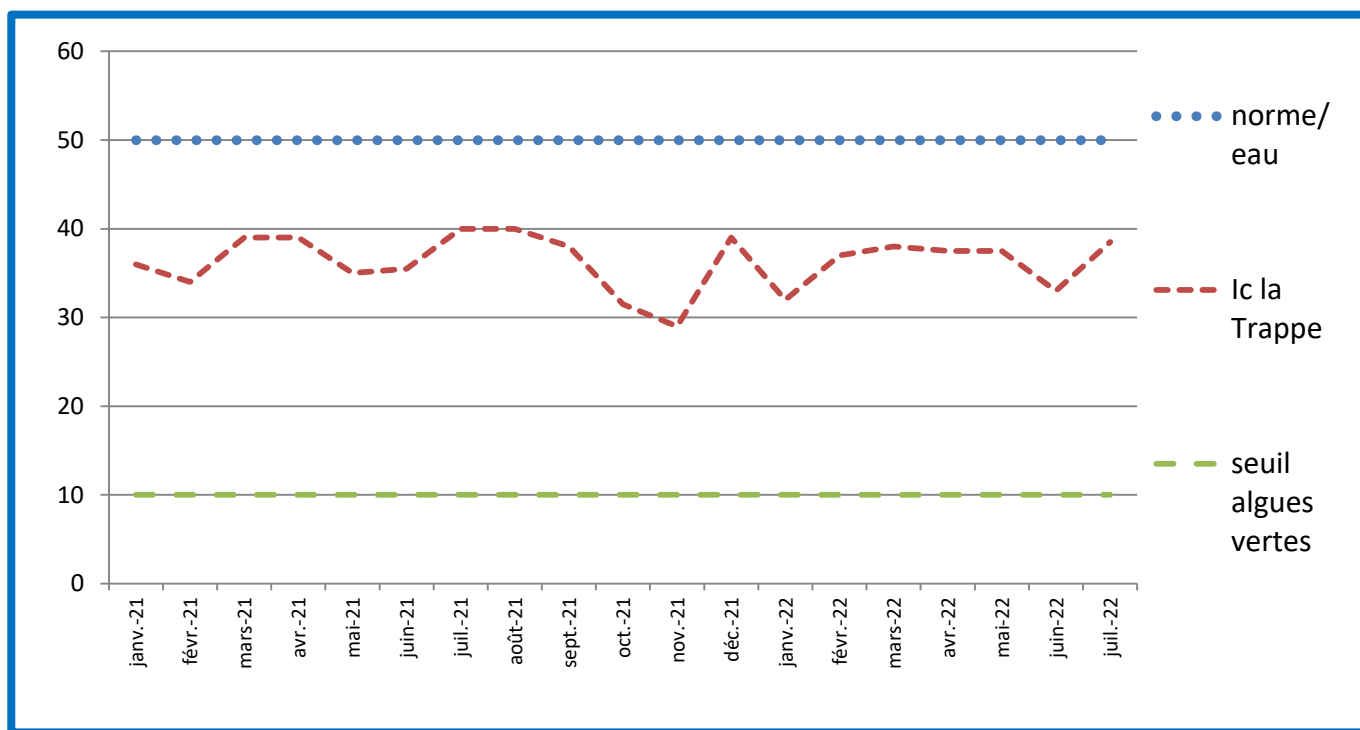
- Édito : p. 1
- Le tableau de bord
- Les nitrates : p. 2
- 3^{ème} plan lutte marées vertes : p. 3
- Les pesticides : p. 4
- L'eau potable dans les Côtes d'Armor : p. 6, 7, 8
- Réduire sa consommation d'eau, ce n'est pas la mer à boire ! p. 10
- Les bassines : p. 8, 9
- Trouver la flamme : p. 11 à 15
- Renaturation du vallon de la Ville Serho : p. 16 à 18
- Actions du 3^{ème} tr. 2022 : p. 19
- Association "De la Source à la Mer" : p. 20

Joëlle Le Guern
Dominique Boscher
Marie-Thérèse Bouilly
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Marcel Le Floc'h



Tableau de bord – Suivi de la qualité de l’eau brute de l’Ic

Évolution des taux de nitrates en mg/l de l’Ic à la Trappe de janvier 2021 à juillet 2022



Les taux de nitrates baissent faiblement. Ils restent entre 35 et 40 mg.

Cette baisse a été favorisée par le déficit de pluviométrie depuis le mois de novembre 2021. La pluviométrie dans les Côtes d’Armor a été plus faible chaque mois par rapport à la normale de référence 1991-2020 des cumuls mensuels de pluviométrie, à l’exception du mois de juin qui a été légèrement plus élevé. À noter que le mois de juillet a été historiquement sec.

Les sols n’ont pas été lessivés. Le débit de la rivière a été faible pendant cette période. Les flux de nitrates (qui nourrissent les algues) dans la mer ont été réduits. Cette baisse avec les conditions de vent/houle ont favorisé la forte diminution des algues vertes. Conséquence : en juillet les échouages étaient environ 40 % inférieurs à la moyenne, 60 % en août, 75 % en septembre.

Lors du dernier survol le 10 septembre 2022 par l’expert du CEVA (Centre d’Étude et de Valorisation des Algues) il y avait quasiment exclusivement des dépôts sur la plage des Godelins à Étables-sur-Mer.

Un troisième plan de lutte contre les algues vertes

Suite de l'édito de la page 1

Durant la préparation de ce troisième plan, les associations environnementales n'ont pas pu occuper entièrement la place qui leur était réservée. Les décisions ont été prises entre les services de l'État et les représentants du monde agricole. Le 14 octobre 2022, les élus de la Région Bretagne, partenaire financier de ce plan, ont voté favorablement pour la mise en place de ce troisième plan.

Les mesures validées reposent sur la base du volontariat des acteurs du monde agricole, avec comme objectif prioritaire, celui des deux premiers plans, à savoir la lutte contre les fuites d'azote, d'origine agricole à 95 %, responsables de la pollution par les nitrates des sols, des cours d'eau et des marées vertes.

Les deux premiers plans n'ont pas permis la baisse souhaitée des concentrations en nitrates ; les marées vertes sont toujours bien présentes sur le littoral. Pour éradiquer les algues vertes, il faut obtenir une eau brute à environ 10 mg/l de nitrates ! (sur le Bassin-Versant de l'Ic, les taux restent élevés, avec une concentration entre 35 et 40 mg/l)

Ce troisième plan, validé par la Région Bretagne, ne remet pas en cause le modèle agricole productiviste breton qui veut avant tout produire toujours plus, s'appuyant sur un système de pratiques d'élevage « hors sol » sans prendre en compte les sols, la protection de l'eau et l'environnement dans son ensemble.

L'État a les moyens, entre autres financiers, pour proposer un plan à la hauteur des enjeux, un plan basé sur un nouveau modèle agricole, respectueux de l'environnement des territoires.

Ce troisième plan n'apportera pas les résultats nécessaires à l'éradication des algues vertes. Les mesures proposées pour des changements de pratiques agricoles seront mises en place sur la base du volontariat et financées.

À partir de 2025, si les résultats ne sont pas au rendez-vous, l'État se réserve la possibilité de contraindre les exploitants agricoles à modifier leurs pratiques et leur système ! Que se passera-t-il jusqu'en 2025 ?

Encore un troisième plan avec des mesures et des délais qui ne prennent pas en compte la réalité du terrain et les nuisances de ce fléau des marées vertes.

Les pesticides

L'agriculture ne sait plus produire sans utiliser de produits phytosanitaires.

Les Côtes d'Armor : quelques chiffres :

- 600 000 habitants
- 2 500 000 porcs
- 500 000 bovins
- des millions de volailles.

Pour nourrir, tous les animaux d'élevage les agriculteurs cultivent du maïs de manière intensive avec une utilisation importante d'engrais et de produits phytosanitaires.

Tous ces produits, herbicides, insecticides, fongicides se retrouvent dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines. Les molécules issues de la décomposition de ces produits restent dans les eaux. Elles gardent une toxicité.

L'utilisation des produits phytosanitaires pollue l'air par les particules fines très toxiques.

Ils dégradent la biodiversité en tuant des milliers d'espèces : insectes, vers de terre, oiseaux... Promenez-vous au bord d'un champ de maïs. Il n'y a plus d'oiseaux.

Compte tenu du nombre de molécules trouvées dans les eaux brutes, il est indispensable de traiter l'eau brute dans des usines pour obtenir de l'eau potable qui réponde aux normes pour les produits mesurés. Ces traitements sont très onéreux et à la charge des consommateurs, cela se retrouve dans votre facture d'eau.

Dans le dernier bulletin mensuel d'information des Côtes d'Armor 21 cours d'eau ont été analysés : 53 produits ont été trouvés : 36 herbicides et métabolites, 13 insecticides et dérivés, 4 fongicides.

À quand une nouvelle agriculture qui ne serait pas responsable des excès et des dangers pour la santé de la population et pour la biodiversité. Le modèle productiviste actuel doit changer radicalement.

Dans l'actualité (septembre 2022) : « Des traces de pesticides dans l'eau du robinet » Près de 40 % des Bretons auraient reçu au moins une fois en 2021 de l'eau polluée par ces produits : le seuil de qualité de l'eau était dépassé. L'information a été donnée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour réagir à une enquête du monde. France-Info a aussi repris cette enquête. En Bretagne, en 2021, tous les dépassements concernaient le S-métolachlore et son métabolite (molécule dérivée du produit), herbicide très soluble dans l'eau, utilisé dans les champs de maïs.

Les usines de potabilité de l'eau du robinet ne peuvent pas éliminer tous ces résidus de pesticides.

La solution est de trouver des alternatives à cette utilisation en masse des pesticides et à terme, d'arriver à l'interdiction de l'utilisation des pesticides. Les solutions existent, mais pas en fermant les prises d'eau ou en changeant les normes de potabilité ! Ce qui vient d'être le cas pour le métolachlore !

Lorsque le contrôle enregistrait un dépassement de 0,1 microgramme/l, la première mesure à prendre était la fermeture de la prise d'eau. Mais l'ARS a trouvé la solution : le changement de la norme acceptée par les services sanitaires !

Le métabolite du S-métolachlore est maintenant classé «non pertinent» (« pertinent » : potentiellement cancérigène au-delà d'un certain seuil), la nouvelle valeur réglementaire passe de 0,1 à 0,9 microgramme/l : on peut ré-ouvrir les captages désormais conformes !

L'eau est l'élément le plus contrôlé en France, mais « le nombre important de pesticides utilisés, les capacités analytiques des laboratoires et le coût élevé des analyses contraignent les autorités à prioriser les molécules recherchées » reconnaît l'ARS Bretagne.

Quelques références utiles

- Toutes les données de qualité des eaux issues du réseau départemental sont consultables sur le site :

<https://infeaux22.cotesdarmor.fr>

- Le bulletin mensuel « Inf'Eaux 22 » du département des Côtes d'Armor vous informe également sur la situation de la ressource en eau
- Retrouvez les arrêtés préfectoraux, les présentations faites en Comité de Gestion de la ressource en eau et les mesures de restriction en suivant le lien :

<https://bit.ly/3wgJP7L>

L'eau potable dans les Côtes d'Armor

La ressource en eau potable est gérée dans le département des Côtes d'Armor, par le SAPE (Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable).

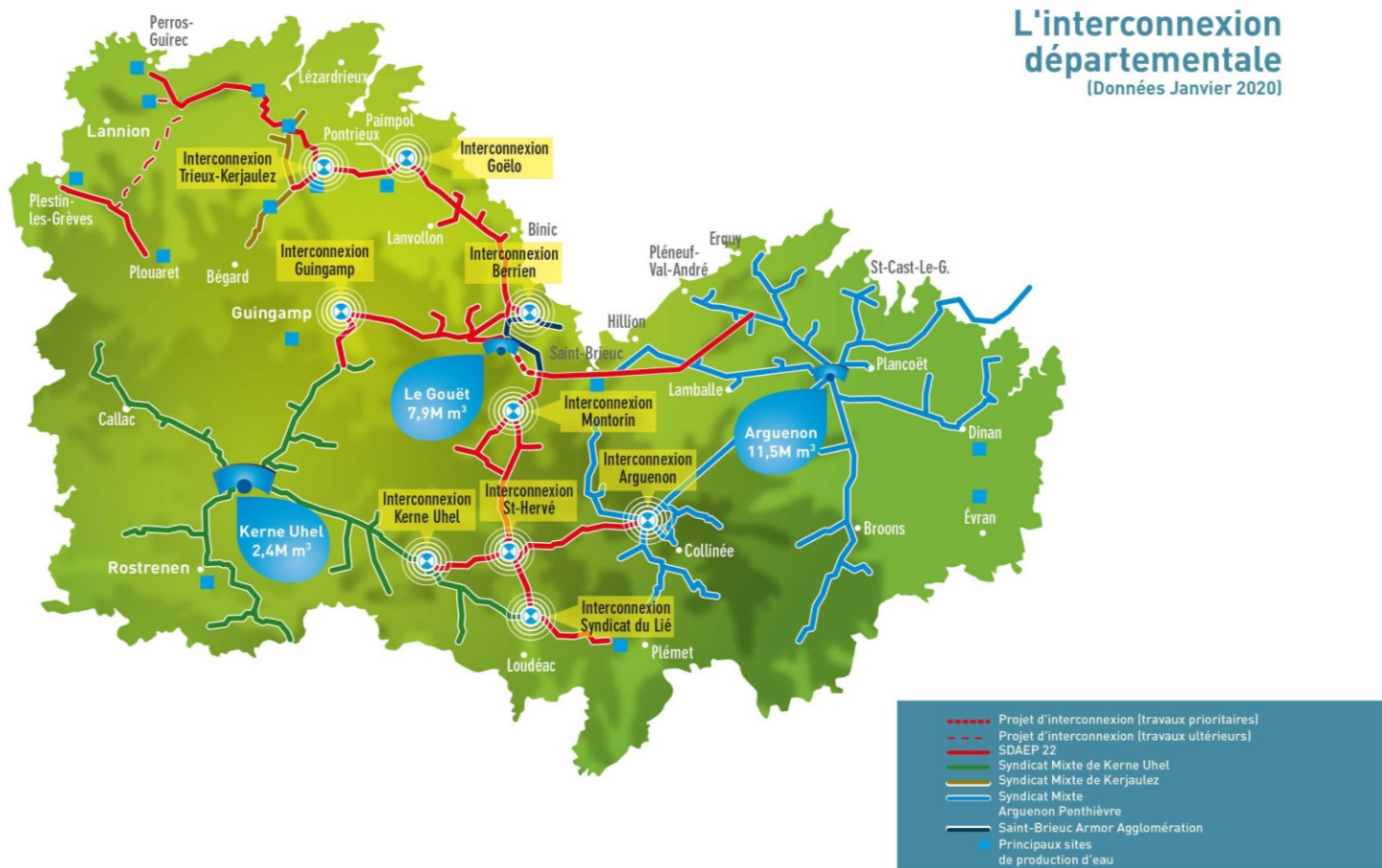
Quatre principaux barrages hydrauliques produisent 55% de l'eau destinée à la consommation des habitants du département :

- La Ville Hatte sur l'Arguenon : 1,5 millions de m³.
- Saint Barthélemy sur le Gouët : 7,9 millions de m³.
- Kerne-Uhel, sur le Blavet : 2,4 millions de m³.
- Pont-Ruffier sur le Guinefort : 1,9 millions de m³.

- 27% sont prélevés dans les rivières.

- 18% sont produits par les captages et forages.

Pour sécuriser la distribution d'eau potable, le SDAEP (Syndicat D'Alimentation en Eau Potable) a interconnecté les réseaux du département.



La sécheresse de ces derniers mois fait craindre des coupures dans la distribution de l'eau potable. Les quantités et la qualité des eaux brutes sont insuffisantes.

Le département est placé en « crise sécheresse » par le Préfet depuis le 10 août 2022, le niveau le plus élevé des mesures de restriction en cas de difficultés d'alimentation en eau potable.

Depuis des années le Préfet a demandé que de nouvelles ressources soient recherchées. En 2016, lors d'une conférence départementale il avait demandé de mobiliser des nouvelles ressources capables de produire en période d'étiage estivale.

Le Syndicat du Sud Goëlo qui gère l'eau potable pour Binic Étables-sur-Mer et Saint-Quay-Portrieux jusqu'en 2016 avait prévu des financements pour des recherches de nouvelles ressources. La reprise, en 2017, de la compétence eau du Sud Goëlo par l'Agglomération de Saint-Brieuc n'a pas permis de développer de nouvelles ressources. Pour le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) que nous avons rencontré en 2018, le secteur de Saint-Brieuc, constitué d'un sol cristallin, présente des potentialités de ressources souterraines profondes en eau.

Le 21 septembre 2018, le Préfet avait pris un arrêté de vigilance pour faire face à un risque de pénurie.

La situation s'aggrave.

Le réchauffement climatique a conduit à un déficit de pluie exceptionnel.

- Depuis novembre 2021, tous les mois ont été déficitaires sauf le mois de juin. Le mois de juillet a été historiquement sec.

- En 2022, le niveau des cours d'eau et nappes phréatiques a fortement baissé. Cette situation n'a jamais été vue.

Les milieux aquatiques sont très impactés et la situation devrait malheureusement s'aggraver.

Pour l'alimentation en eau potable le SDAEP a activé l'interconnexion des réseaux au maximum des capacités - la production des usines et les capacités de transfert.

Une étude est en cours pour mobiliser le volume résiduel de fond de retenue. La qualité de cette eau ne répondra pas aux normes et les prélèvements ne pourront se faire qu'avec une dérogation préfectorale.

Depuis des années le SDAEP s'est appuyé sur 4 barrages et sur les interconnexions des réseaux. Il a fait fermer des petites ressources comme celle de l'Ic en 2009.

Un incident sur un seul des barrages (pollution accidentelle) et c'est la catastrophe. La maintenance est indispensable.

Les eaux de surface contiennent des produits phytosanitaires et doivent être traitées pour que l'eau distribuée respecte les seuils réglementaires pour les molécules recherchées. On retrouve ainsi dans 99,61% des eaux superficielles des traces de l'ESA-métolachlore, résidu du S-métolachlore, substance active de plusieurs désherbants majoritairement utilisés sur le maïs.

Des périmètres de protection ont été mis en place pour protéger les captages. Ils ne sont malheureusement pas suffisants. Il faut les étendre et les faire respecter.

En août et septembre, malgré les faibles pluies, la situation ne s'est pas améliorée.

Le 12 octobre 2022, le Préfet a placé l'ensemble du département des Côtes d'Armor au niveau « alerte renforcée » avec cette conclusion :

« Une situation qui reste préoccupante et qui impose de continuer à limiter les consommations d'eau... pour favoriser la reconstitution des réserves pour les mois à venir. »

Dernière minute : le 27 octobre 2022, le Préfet a signé un arrêté qui passe au stade de la « vigilance » mais note : « la visibilité sur la ressource en eau potable reste inférieure à 90 jours et il convient de rester vigilant dans l'attente des effets météorologiques du mois à venir » (Ouest-France du 28 octobre 2022).

Bassines et retenues collinaires : un moyen de lutter contre la sécheresse ?

Le réchauffement climatique conduit à ce que les périodes de sécheresse se multiplient. Or, certaines cultures sont gourmandes en eau : maïs, soja, légumes, fruits... Pour poursuivre l'arrosage des cultures en période estivale, la constitution de réserves d'eau, retenues collinaires ou bassines est apparue comme la solution.

Quelle différence entre ces deux structures ?

Les retenues collinaires : il s'agit d'un ouvrage construit à flanc de colline, permettant de stocker les eaux de surface, les eaux de ruissellement, en constituant un petit plan d'eau. Elles sont considérées comme des barrages.

Les bassines : dans des régions plates, on creuse artificiellement dans le sol des trous que l'on remplit en pompant l'eau, majoritairement dans les nappes phréatiques.

L'eau apparaît aujourd'hui comme une ressource rare et précieuse. La stocker en période d'abondance pour l'utiliser lorsqu'on en a besoin semble donc une mesure logique et cohérente. Cependant, ces retenues ont également **des impacts négatifs divers** sur leur environnement :

- **moins recharge des nappes phréatiques** :

Dans le cas des retenues collinaires, faire un barrage pour stocker le surplus en hiver signifie empêcher l'eau de s'infiltrer dans les sols ce qui humidifie efficacement la totalité des sols et recharge les nappes phréatiques. Dans le cas des bassines, le prélèvement se fait directement dans les nappes.

Cette année, la pluviométrie a été bien inférieure à la moyenne, dès le mois de juin, une grande majorité des nappes de Bretagne présentait un niveau en forte baisse.

- **dégradation et échauffement de la qualité des eaux due à leur stagnation** :

On perd une grande quantité d'eau par évaporation, notamment lors des fortes chaleurs. Dans une bassine, l'eau peut s'évaporer d'un cm par jour (l'hydrologue Agnès Ducharme).

- **altération du régime hydrologique** :

Les cours d'eau ne sont pas seulement alimentés par les eaux de surface, les nappes phréatiques y contribuent également. Cette année, de nombreux cours d'eau ont eu des débits très réduits, certains ont été complètement asséchés.

En 2020, seules 7,3 % des surfaces agricoles étaient arrosées en France. Au vu de la raréfaction de la ressource en eau, il paraît difficile aujourd'hui d'envisager un développement à large échelle de l'irrigation.

« L'agriculture intensive telle qu'on l'a en France, avec un fort soutien des cultures par de l'irrigation en été, ne sera bientôt plus soutenable. » (L'hydrologue Agnès Ducharme, Article d'Ouest-France du 7 août 2022)

Des pratiques moins gourmandes en eau peuvent constituer des alternatives : la préservation des sols (en évitant le tassement par des engins trop lourds), des haies, la restauration des zones humides, la lutte contre l'artificialisation des sols, la protection des captages, l'agroforesterie, le recours à des races et des variétés adaptées aux conditions environnementales liées au changement climatique...

Réduire sa consommation d'eau, ce n'est pas la mer à boire !



Tel est le slogan porté cet été par la Préfecture du département des Cotes-d'Armor !

Il ne vous a pas échappé que nous avons eu très chaud cet été et la nature a souffert. Conséquence, dès le 10 août 2022 le département des Côtes d'Armor est placé en « Crise sécheresse».

Les besoins en eau potable journaliers pour les Côtes-d'Armor sont actuellement de l'ordre de 130 000 m³ d'eau potable par jour

- 65 % de ce besoin est domestique,
- 15 % pour l'agriculture,
- 20 % pour l'industrie,

Bien entendu les secteurs de l'agriculture et de l'industrie doivent faire des efforts en évitant les gaspillages et en mettant en place des pratiques et équipements plus économes.

En tant que citoyen nous devons également mettre en œuvre à chaque fois que cela est possible des économies sur l'utilisation de l'eau potable. Réduire sa consommation d'eau ! Un Français consomme en moyenne 150 L d'eau potable par jour, soit une consommation domestique d'environ 55 m³ par habitant et par an. Au quotidien, les principales sources de consommation d'eau sont l'hygiène et le nettoyage : ils représentent tous deux 93 % de notre consommation moyenne. Quand on constate qu'un robinet qui goutte perd en moyenne 120 L/jour on peut donc légitimement prendre un peu de temps pour gagner ces litres précieux et diminuer donc sa facture.

Pour vous aider à faire ces économies, L'ADEME (Agence Départementale De l'Environnement et de la Maitrise de L'Énergie) a rédigé un dépliant des mesures simples et petits investissements à réaliser.

Vous trouverez le dépliant sur le site : www.ademe.fr

Trouver la Flamme ! De La Source à La Mer Informe la population au sujet des Algues vertes



Notre association a décidé en janvier de mettre en place une animation appelée « kiosque » en proximité des plages afin de sensibiliser à la problématique des algues vertes autant les habitants que les touristes.

Cette animation a eu lieu cet été sur l'esplanade de la plage de la Banche à Binic.

Nous nous sommes donc regroupés autour de la Flamme les 12 et 22 juillet et le 17 août.

Avec le support d'un quizz (ci-dessous), nous avons partagé avec les touristes leurs connaissances au sujet des algues vertes.

NOTRE QUIZZ ALGUES VERTES

1 - Les algues vertes qui sont dans la mer sont-elles dangereuses ?

Quand les algues flottent dans l'eau elles ne présentent aucun danger.

2 - Quand sont-elles dangereuses ?

Lorsqu'elles ne peuvent être ramassées elles s'entassent sur le sable, sèchent et en dessous se décomposent et produisent un gaz toxique, l'hydrogène sulfuré (H₂S), dangereux pour l'homme et pour les animaux.

3 - Pourquoi y-a-t-il beaucoup d'algues à Binic ?

C'est une baie peu profonde et au fond sableux peu exposée à la houle qui reçoit de l'azote sous forme de nitrates qui nourrissent les algues.

4 - D'où viennent les nitrates ?

Les nitrates proviennent des rivières : ici c'est l'IC. Les terres du bassin versant de l'IC reçoivent les déjections animales provenant des élevages intensifs, notamment porcins et volaillers, ainsi que les nitrates qui servent comme engrais.

5 - Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

C'est l'ensemble du territoire qui collecte les eaux alimentant un cours d'eau.

6 - Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas d'algues en permanence sur la plage ?

En hiver il n'y a pas assez de lumière et de chaleur, la houle et les vents les dispersent. Au printemps sous l'effet de la lumière et de la chaleur, d'un débit d'eau encore élevé, d'un excédent de nitrates, les algues prolifèrent pour atteindre leur maximum en juillet et août, voire plus tard dans l'année suivant la pluviométrie et les apports de nitrates.

Pour notre *première sortie le 12 Juillet*, nous nous sommes positionnés à l'entrée de la plage de la Banche.



Nous avons pu dialoguer avec environ 50 personnes : le Quiz et la présence d'algues facilitent l'approche sur le sujet même s'il y a des personnes réticentes. Les échanges sont assez riches. Globalement les « locaux » ont une assez bonne connaissance du problème notamment sur la dangerosité des algues. L'origine des algues est assez peu connue : soit pollution industrielle pour l'un, pollution par les bateaux du port, soit arrivée par la mer...

Ceux qui connaissent le sujet se demandent comment trouver des solutions sans impacts économiques sur le secteur agro-alimentaire.

Pour notre **seconde sortie du 22 Juillet**, les algues sont de retour, et pas de chance juste avant le week-end !



Ce qui est problématique car il n'y a pas de ramassage le week-end ! Comme on peut le constater des tas blanchâtres d'algues en putréfaction jonchent la Banche.

Nous constatons que le public est mal informé et que le ramassage n'est pas optimum, des tas d'algues sont repoussés, vers le fond de la Banche en direction de Pordic.

Décision donc est prise d'alerter le maire qui nous a reçu le 1^{er} août.

Au cours de cette réunion en mairie, M. le Maire et Mme l'Adjointe en charge de l'environnement, de l'urbanisme et des mobilités ont répondu à nos questions.

1) Comment s'effectue le ramassage des algues ?

Réponse : les algues sont ramassées quand elles sont en grande quantité et sont ensuite envoyées à l'usine de Launay-Lantic pour être séchées. Elles sont alors considérées comme non toxiques. Quand il y en a peu, elles sont poussées par le tractopelle aux extrémités des plages de la Banche et de l'Avant-port où elles seront reprises par la marée.

2) A quoi bon déplacer le sable quand il y a très peu d'algues ?

Réponse : on va améliorer encore le processus de ramassage (à voir avec les services techniques de la commune).

3) Serait-il possible de rajouter des panneaux d'information sur les algues et surtout sur leur dangerosité à toutes les entrées de plage (surtout à l'extrémité de la plage de la Banche du côté de l'hôtel) ?

Réponse : C'est possible

4) Une information peut-elle être apportée par les surveillants de plage ?

Réponse : les surveillants de plage n'ont pas en charge la prévention sur ce sujet

Pour **la dernière sortie, le 17 Août**, un peu de verdure sur la plage de la Banche, mais rien à voir avec l'épaisse couche du mois de Juillet.

Un public plus partagé que celui du mois de Juillet : certaines personnes sont très intéressés par le sujet avec de longs échanges et d'autre part un nombre significatif de touristes qui ne souhaite pas s'arrêter quelques minutes pour en parler. Peut-être que les évènements de type sécheresse ou incendie détournent un peu le public du sujet algues vertes.

Ainsi se termine notre action Kiosque pour cet été 2022 : des échanges intéressants avec un public parfois très éloigné du sujet, donc à renouveler pour continuer à mieux informer les touristes.... et les locaux.

Pour l'année prochaine, nous devons être plus visibles, plus nombreux et communiquer avec la presse.

En conclusion une photo prise en Juillet 2022, image que l'on aimerait ne pas revoir l'année prochaine.



RENATURATION DU VALLON DE LA VILLE SERHO

Visite sur site, puis réunion à la mairie, le 13 septembre 2022

En présence de Paul Chauvin, maire, de Gilbert Bertrand, maire délégué d'Étables-sur-mer en charge des travaux, du responsable des espaces verts Patrice Rannou, et les techniciens : François Alanic et Maurice Le Normand.

Pour l'association : Joëlle, Pascale, Marie-Françoise, Daniel, Jacques.

Petit rappel historique

Ce site de 3,6 ha, que l'on trouve en quittant Binic par la rue de l'Ic en direction de la Ville Gléhen, est un petit vallon où était installée jusque dans les années 70 une décharge publique. À l'époque, le ruisseau de la Ville Serho passait par une buse sous la décharge. Il se jette dans l'Ic 200 m. en contrebas.

En 2001 et 2007, ce site a été utilisé comme stockage de transit pour l'égouttage des vases du port, déversées par camion dans des grandes bassines construites en remblai. Puis ces vases ont été redistribués sur d'autres anciennes décharges voisines. En effet ces vases sont considérées comme argileuses et donc, une fois séchées, de nature à constituer un couvercle étanche sur les zones polluées, ce qui permet ensuite de déposer par-dessus une couche de terre végétale, pour une réhabilitation.

En 2022 lors d'un nouveau curage du port, cette fois par pompage et transfert de la vase par tuyaux, le site a été de nouveau utilisé pour un séchage/stockage définitif des vases cette fois, le site étant alors promis à une renaturation.

Il est à noter également que le projet de la déviation routière de Binic, projet départemental datant de 50 ans et plus, sans cesse repoussé au fil des ans, a été, selon le maire, définitivement abandonné : ce vallon ne sera donc plus menacé par la route qui devait y passer.

Description du site

L'ancienne décharge maintenant recouverte constitue une large zone de friche à peu près plate de 1,5 ha, en surélévation du ruisseau de la Ville Serho (remis à l'air libre en 2001). Elle est bordée de versants arborés, enchâssée entre le quartier de la Vigie côté rive droite (Binic), et Ville Gléhen- Ville Papault côté rive gauche (Pordic).

En amont, le vallon est très verdoyant entre l'Échaussée et le site, on peut le remonter à pied par un chemin PR (Petites Randonnées) très joli.

Le ruisseau ne fait que 2 km environ, prenant sa source depuis Le Pré-Péan à Pordic jusqu'à sa confluence avec l'Ic, 100 m en aval de la station d'épuration.

Son petit bassin versant est presque entièrement pordicais. Il est couvert de cultures de maïs, et surtout, il s'y trouve évidemment plusieurs élevages intensifs de porcs et de volailles, ceci expliquant les hauts niveaux de nitrates que nous avons relevés récemment dans le ruisseau supérieurs à 50 mg/l.

Au printemps dernier, nous y avons remarqué fortuitement la présence de la renouée du Japon, plante extrêmement invasive et exerçant une forte pression sur la plupart des cours d'eau bretons (entre autres...), au détriment des écosystèmes locaux.

Nous l'avons signalé au maire qui a aussitôt réagi, nous invitant à cette réunion.

Nous avons eu la bonne surprise d'apprendre qu'à l'issue du chantier de dévasage de 2021, un plan de renaturation du site avait été prévu, avec l'aide de la LPO (Ligue Protection des Oiseaux).

Constat sur site :

- 2 points d'implantation de la renouée du japon, d'une dizaine de mètres le long du chemin de chantier. Forte densité de buddleia invasifs eux aussi, le long de ce chemin.
- Présence d'un dépôt de déchets végétaux déposé par les services techniques au fond du site.
- Affleurement par endroit des géotextiles constitutifs des big bags contenant les vases séchées
- Plantations de haies d'arbustes qui entourent les zones remblayées.
- Décharges sauvages par des particuliers

Après cette visite sur le site, il y a eu une réunion en visio-conférence avec M. Sébastien Gervaise, expert à la LPO Bretagne

M. Gervaise avait donc établi un diagnostic à la fin des travaux en octobre 2021, en vue de la renaturation des lieux. Document qui nous est ce jour transmis par le maire.

Le site est intéressant car il crée un corridor écologique profond entre le plateau de Pordic et la vallée de l'Ic.

Il a également une valeur tant pour les promeneurs que pour des activités pédagogiques dans un milieu naturel typique de notre région. À terme, ce PR sera un nouvel atout supplémentaire pour Binic. De plus, situé juste en contrebas de l'École de la Vigie, ce sera un endroit idéal pour les enfants, pour découvrir cet écosystème.

La prestation de la LPO consistait outre ce diagnostic à proposer un suivi des opérations de renaturation, dans le cadre d'un programme « Refuge LPO ». Il s'agit de reconstituer des prairies naturelles encadrées de haies bocagères.

La préconisation concernant la plantation de haies a été partiellement suivie par les services techniques de la ville, avec une centaine d'arbustes plantés le long des talus. 15% environ sont morts durant la sécheresse de cet été, ce qui n'est pas si mal. Mais il manque les arbres de la strate supérieure « arborescente ». M. Gervaise recommande à nouveau de planter des chênes et autres essences tous les 5/10m, ce que M. Rannou va faire.

Par contre le plan de fauche alternée pour favoriser une flore naturelle riche n'a pas été suivi. Les services s'engagent à relancer ce processus. Ils pensent devoir emprunter du matériel agricole pour faucher le terrain, tâche rendue difficile car l'entreprise ne l'a pas rendu dans un très bon état : il est très accidenté, il y a des défauts de recouvrement par la terre végétale, notamment en zone aval, avec des affleurements de biotextiles et de caillasse.

Il propose de favoriser le retour d'une flore endémique sauvage avec des graines que fournit une entreprise spécialisée locale.

Les plantes invasives, qui avaient également été signalées par M. Gervaise en 2021, n'ont pas été arrachées. M. Rannou doit s'en occuper. C'est un travail difficile et de longue haleine, la renouée étant particulièrement résistante du fait de sa capacité de reproduction, restant possible même avec un simple petit fragment résiduel de rhizome... Mais c'est très important car l'Ic qui ne semble pas encore atteinte par ce fléau n'est qu'à 200 mètres en aval...

La Renouée du Japon



Le feuillage



La floraison

Cette plante herbacée vivace, originaire d'Asie orientale est très envahissante et se dissémine très facilement. Elle est très présente en bordure de cours d'eau ou en bord de route. Elle fait son apparition en France en 1939. Il s'agit d'une grande plante vigoureuse, dont les tiges rougeâtres sont issues d'un rhizome qui peut atteindre 30 cm de diamètre. Les tiges aériennes meurent l'hiver, la floraison intervient tardivement en septembre-octobre.

En France, les graines sont peu fertiles, la reproduction se fait à partir du rhizome. Un fragment de rhizome de 1 cm peut produire une nouvelle plante. Les rhizomes peuvent s'étendre jusqu'à 7 m des tiges les plus externes du bosquet.

Lorsque cette plante s'installe, elle domine rapidement le milieu et provoque une diminution de la flore locale qu'elle supprime, mais entraîne aussi une diminution de la diversité de la faune.

Cette plante est très difficile à éradiquer : les fauches peuvent favoriser la dispersion car les tiges coupées se bouturent naturellement très facilement. Les débris de cette plante (tiges et fragments de rhizome) doivent être incinérés. Une fois les tiges et le maximum de rhizomes enlevés et détruits, le bâchage de l'emplacement du bosquet apparaît efficace mais doit être l'objet d'une surveillance annuelle.

Si vous repérez des plants de **renouée**, vous pouvez les signaler auprès de notre association en indiquant leur localisation précise.

La zone d'entreposage de compost n'est pas gênante pour M. Gervaise, mais elle mériterait d'être délimitée.

Concernant la pollution du ruisseau, se pose non seulement la question des nitrates mais celle de la pollution bactériologique, qui soucie le maire. L'origine de cette pollution bactériologique est discutée, selon le maire elle pourrait être d'origine humaine, selon nous ce pourrait être aussi les rejets des élevages. Une analyse par un laboratoire pourrait peut-être éclaircir la question. Point que nous allons étudier.

Nous avons proposé que le site en cours de renaturation soit clôturé et de mettre aux abords du site des panneaux pédagogiques. L'idée a été acceptée par M. le Maire qui est d'accord pour solliciter à nouveau M. Gervaise fin 2023, afin d'actualiser le diagnostic en mai 2024.

En conclusion, ce fut une bonne réunion montrant une vraie sensibilité de la municipalité pour la renaturation de ce site très intéressant du point de vue environnemental.

Notre association a été bien accueillie et la veille sentinelle que nous faisons a été très positivement ressentie.

Les principales actions du troisième trimestre 2022

1 – Le Kiosque en juillet et en août sur le thème « les Algues Vertes »

Le Kiosque a été installé sur la plage de la Banche (voir article p. 11 à 15)

2 – Rendez-vous en Mairie le 1^{er} août sur le dossier des Marées Vertes

Voir l'article p. 14 de ce bulletin

3 - Participation de notre association au groupe de travail « avenir de la Rognouse » (4^{ème} étape) le 6 octobre 2022

Suite des réunions du groupe de travail (une cinquantaine de personnes) organisées par la Mairie.

-Rappels effectués par la personne en charge du groupe de travail :

- Objectifs : réfléchir collectivement à la « philosophie » souhaitée pour ce projet (bâtiment et site naturel protégé, classé en espace remarquable, bande des 100 m)
- Seul doit compter « l'intérêt général » pour la mise en valeur du site
- Dans les premières réunions, le « rêve » est permis : 8 groupes se sont réunis et ont proposé des avant-projets
- D'autres réunions sont prévues pour cerner plus clairement ces projets, toujours en acceptant la part du rêve
- Les dernières réunions auront pour but de retenir le ou les projets respectant les réglementations des codes de l'urbanisme et de la loi Littoral

- Rappels de notre association :

- Respect des codes de l'urbanisme et de la loi Littoral
- Apports d'informations à l'ensemble des participants
- Proposition de fournir les documents : jurisprudences rassemblées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et jugement de 2007
- Le projet de DSALM : que l'ensemble du site (Bâtiment et espace naturel) soit transmis au Conservatoire du Littoral. A la dernière réunion du 6 octobre, M. Ollivry, Directeur du Conservatoire est venu faire une présentation du site de la Rognouse.

4 – Visite du site de l'ancienne décharge de Binic (rue de l'Ic) proposée par M. le Maire, suite à notre demande de rendez-vous

Voir l'article p. 16 à 18 de ce bulletin

